Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM)  
Document d’analyse, décembre 2015

On PIC ou on PIC pas?

# Analyse des enjeux du Projet impact collectif de Centraide du Grand Montréal.

Le 15 octobre 2015, Centraide du Grand Montréal présentait devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain son Projet impact collectif (PIC). Se présentant comme un « lieu d’expertise des enjeux sociaux et des solutions communautaires » et comme un « catalyseur de développement de la philanthropie individuelle et collective » (Centraide du Grand Montréal, 2015a), Centraide dit avoir développé cette initiative pour s’adapter aux profondes mutations de l’environnement philanthropique et mieux répondre aux attentes des donateurs.

Dans ce document, le RIOCM fera l’analyse du PIC en se penchant d’abord sur l’évolution du milieu philanthropique québécois. Dans un deuxième temps, il sera question du PIC tel que présenté par Centraide, puis de l’approche qui sous-tend la démarche proposée aux organismes communautaires montréalais. À travers cette analyse, nous soulèverons les préoccupations du RIOCM face à cette nouvelle manière de financer les groupes. Enfin, nous aborderons la question de la finance sociale, qui pourrait bien être la prochaine étape dans ce que nous qualifions de privatisation de la lutte à la pauvreté.

### L’éveil du philanthrocapitalisme québécois

La philanthropie est généralement associée à l’entraide, la générosité ou encore à la responsabilité sociale. Comme l’affirme Maxim Fortin (2015), doctorant en science politique à l’Université Laval, elle jouit « d’une certaine aura, d’un prestige moral que seuls les cyniques et les cœurs froids pourraient remettre en question ». En creusant un peu, on se rend toutefois compte que la philanthropie ne peut d’emblée être associée au bien commun.

#### Les années 1980

À partir des années 1980, le développement du capitalisme financier, combiné à l’émergence des technologies de l’information et des communications ainsi qu’à la spéculation, a permis la constitution très rapide d’immenses fortunes. Pour des raisons fiscales, stratégiques et humanitaires, plusieurs « nouveaux riches » ont mis sur pied des fondations privées dont la principale caractéristique est de vouloir « innover dans le domaine de la philanthropie en définissant les domaines d’investissement et d’action et en appliquant à l’organisation de ces actions les méthodes de gestion de l’entreprise privée » (Lesemann, 2011 : 79). Ainsi, ces fondations reposent sur l’idée que le marché est plus apte que l’État à résoudre les problèmes sociaux auxquels elles s’attaquent.

#### L’arrivée de la FLAC

Au Québec, l’arrivée des fondations privées, dont la plus connue est sans conteste la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC), s’inscrit dans ce courant international amorcé aux États-Unis. En fait, la FLAC a été créée au lendemain de la vente de Vidéotron par la famille Chagnon, qui a alors choisi d’investir 1,4 milliard de dollars dans une fondation consacrée à des activités philanthropiques, épargnant ainsi en impôt une somme estimée à 460 millions de dollars (Coalition Non aux PPP sociaux, 2014 : 3). Les fondations privées se distinguent ainsi de celles avec lesquelles nous étions jusqu’à maintenant familiers et dont les fonds proviennent de campagnes de financement publiques plutôt que d’une fortune personnelle, familiale ou d’entreprise.

#### Des modèles importés du privé

Depuis plusieurs années, au Québec comme dans les autres pays occidentaux, les gouvernements qui se succèdent tentent par tous les moyens de réduire leurs dépenses. Ce faisant, ils ont eu tendance à accroître la sous-traitance des services sociaux aux secteurs du communautaire, de l’économie sociale et du privé tout en encourageant le développement de sources de financement philanthropiques pour compenser une stagnation ou une réduction du financement gouvernemental. C’est dans ce contexte de désengagement de l’État que se situe l’action sociale des fondations privées qui agissent avec la conviction que l’argent qu’elles investissent est mieux utilisé et qu’il est plus efficace d’appliquer les méthodes éprouvées du milieu des affaires à la gestion des problèmes sociaux. La preuve en est, selon elles, que l’État dépense des fortunes depuis des décennies sans avoir été capable de venir à bout de ceux-ci.

L’idée que les problèmes sociaux puissent être réglés simplement en ayant recours aux modèles de gestion issus du milieu des affaires est fort questionnable. C’est une chose de constater les résultats limités de certains programmes, mais de là à conclure que la solution se trouve dans les « recettes » du succès de certains entrepreneurs, il y a une marge. Ceux-ci n’ont pas les mêmes objectifs, ce qui rend la comparaison plus que boiteuse. De plus, il ne faut pas oublier que les fondations sont « des institutions essentiellement élitistes et non démocratiques qui n’ont pas à répondre de leur action et dont l’existence même dépend d’un système économique qui favorise la concentration d’immenses richesses aux mains d’entreprises et de particuliers » (O’Connor, 2011 : 19).

#### Un contournement de la démocratie

En portant un regard critique sur la philanthropie, on se rend vite compte que ce phénomène engendre un contournement de la démocratie. En effet, l’influence exercée par certaines fondations et par certains philanthropes sur l’élaboration des politiques publiques pose de sérieuses questions en ce qui a trait à la tension entre l’émergence d’une philanthropie portée par les élites économiques et les processus démocratiques. Pensons ici aux partenariats publics philanthropiques (PPP sociaux) conclus entre la FLAC et le gouvernement du Québec depuis 2007. Bien que ces partenariats ne soient pas reconduits au-delà de leur date d’échéance respective, ils ont tout de même permis à la FLAC d’orienter les politiques sociales en imposant ses objectifs et ses stratégies d’action dans un large spectre d’intervention : de la grossesse jusqu’aux soins de fin de vie, en passant par la petite enfance et la persévérance scolaire (Coalition Non aux PPP sociaux, 2014 : 2). Le tout sans qu’un véritable débat public n’ait lieu.

#### La sélection arbitraire des causes à financer

Alors que l’État a des devoirs et est imputable envers la population, la philanthropie est aléatoire. En effet, les fondations privées ciblent généralement des problématiques en lien avec les préoccupations de leurs fondateurs. À titre d’exemple, la FLAC a choisi de financer des initiatives venant en aide aux proches aidant-e-s des personnes atteintes d’Alzheimer lorsqu’un membre de leur famille a été atteint de cette maladie. Que les fondations privées choisissent leurs causes parce qu’elles les touchent directement, parce qu’elles sont populaires à un moment donné ou parce qu’elles répondent à des impératifs économiques, les laissés pour compte sont nombreux.

#### Des privilèges fiscaux aux philanthropes

Un autre élément qui doit retenir notre attention lorsqu’il est question de philanthropie est le lien évident entre la croissance de celle-ci et la croissance des inégalités sociales. En effet, les fondations privées ont pu se développer là où il y a une concentration de la richesse et du capital. Plutôt que d’agir dans une logique de redistribution, l’action philanthropique bénéficie d’un contexte qui rend possibles les grands écarts de richesse. Les fondations ciblent d’ailleurs les mieux nantis pour aller chercher plus de dons. D’un côté, les contribuables des classes moyenne et populaire voient les mesures d’austérité se multiplier et les taxes et tarifs de toutes sortes augmenter; de l’autre, les philanthropes profitent d’un véritable régime de privilèges en matière de fiscalité (Fortin, 2015).

#### La compétition pour obtenir du financement

Malgré un discours dénonçant les politiques néolibérales du gouvernement, les fondations privées québécoises ne peuvent nier que celles-ci leur sont favorables. Le désengagement croissant de l’État leur laisse le champ libre, notamment en rendant leur financement de plus en plus indispensable pour les organismes communautaires qui peinent à trouver les ressources nécessaires pour remplir leur mission. Ceux-ci se retrouvent donc dans une situation où ils doivent multiplier les bailleurs de fonds et les méthodes d’autofinancement. Précisons toutefois que les groupes financés par Centraide du Grand Montréal se voient imposer d’importantes restrictions à leurs propres collectes de fonds, voire une possible interdiction d’en faire[[1]](#footnote-1), afin de ne pas entrer en concurrence avec la collecte de la fondation. Ainsi, les organismes doivent consacrer de plus en plus de temps et de ressources à la recherche de nouvelles sources de financement dans un contexte de plus en plus compétitif et contraignant.

### Le Projet impact collectif de Centraide du Grand Montréal

Traditionnellement, la charité au Québec était locale et religieuse. De nos jours, les philanthropes ont des visées plus globales et affirment vouloir contribuer au progrès social. Le PIC de Centraide s’inscrit dans cette lignée et se veut un « accélérateur de changement » visant à « augmenter l’impact de la mobilisation et à obtenir des résultats mesurables et marquants sur la réduction de la pauvreté dans les quartiers montréalais » (Centraide du Grand Montréal, 2015b). Dans la présentation de son projet, Centraide affirme qu’il ne s’agit ni d’un programme, ni d’un fonds, mais plutôt d’une nouvelle forme de soutien au développement des communautés. Le PIC a été mis en place grâce aux dons totalisant environ 20 millions de dollars de la FLAC, de la Fondation Dollar d’argent, de la Fondation du Grand Montréal, de la Fondation de la famille J.W. McConnell, de la Fondation Mirella & Lino Saputo et de la Fondation de la famille Pathy. D'autres fondations ont été sollicitées et pourraient s’y joindre. Centraide tient également à préciser que cette initiative ne remplace pas les modes de financement habituels des groupes et qu’elle constitue plutôt un nouveau levier dont ceux-ci disposent.

Dans son application, le PIC prendra en considération la réalité des différents quartiers en leur offrant un soutien sur mesure afin qu’ils puissent s’engager activement dans une démarche de développement social en lien avec leur plan d’action local pour les cinq prochaines années. Les quartiers pourront donc renforcer ou développer une approche globale et intégrée mobilisant l’ensemble des réseaux d’acteurs. Une telle approche « implique des actions visant les personnes, leurs conditions de vie et leur environnement, dans une optique de prévention de la pauvreté et d’atténuation de ses effets » (Centraide, 2015b). Les quartiers devront aussi procéder à l’évaluation de leur démarche afin d’améliorer leur stratégie d’action, de renforcer leurs capacités, d’encourager l’apprentissage collectif et l’amélioration continue des pratiques. Enfin, ils devront prendre part à des activités de transfert des connaissances avec les autres communautés locales. Pour ce faire, les quartiers se verront octroyer un appui financier et d’autres formes de soutien nécessaire à la réalisation de leur plan d’action.

Sur son site internet, Centraide (2015b) donne quelques exemples d’initiatives que le PIC pourrait soutenir :

* L’action d’organismes communautaires qui contribuent à la réalisation du plan d’action de quartier;
* Des projets collectifs émanant du plan d’action de quartier;
* L’innovation et l’expérimentation dans les collaborations et les actions entreprises;
* La mobilisation et la participation citoyenne;
* Le développement des compétences et du leadership des acteurs communautaires et de leurs partenaires, notamment dans le domaine de l’évaluation;
* D’autres aspects d’un plan de quartier, comme les étapes préalables à des projets d’immobilisation.

Pour faire partie du PIC, les tables de quartiers montréalaises doivent rédiger une note d’intention et la faire parvenir à Centraide, qui en sélectionnera ensuite 15 qui passeront à l’étape suivante. Les débats au sein de ces instances devront avoir lieu rapidement puisque celles-ci doivent exprimer leur volonté de participer au PIC moins de deux mois après son annonce faite le 15 octobre. Il y a lieu ici de se questionner sur le respect de Centraide envers les processus décisionnels démocratiques qui animent le milieu communautaire montréalais.

### L’impact collectif : une nouvelle approche dans le milieu philanthropique

Le PIC est inspiré du concept d’impact collectif, introduit par John Kania et Mark Kramer dans un texte paru en 2011 dans la *Stanford Social Innovation Review*. Ce concept s’est développé suite à leur étude de plusieurs projets aux États-Unis à partir desquels les auteurs ont déterminé les conditions préalables et les conditions de réussite d’une initiative d’impact collectif. Selon ses partisans, cette approche est plus qu’une nouvelle manière de concevoir la collaboration entre divers partenaires, il s’agirait d’un « paradigme plus puissant et plus réaliste pour le progrès social » (Hanleybrown, 2012 : 1).

Le modèle de financement qui prévaut dans le milieu philanthropique à l’heure actuelle est celui de l’impact isolé où plusieurs organismes, certaines entreprises et l’État s’affairent chacun de leur côté, à trouver une réponse aux défis sociaux auxquels nous sommes confrontés. À l’inverse, l’impact collectif est une approche qui se veut complètement différente et qui cherche à obtenir un impact social à grande échelle (Hanleybrown, 2012 : 2). Les promoteurs de l’impact collectif sont convaincus que le seul moyen de cheminer vers la résolution des problèmes complexes et urgents de notre temps est l’adoption de cette approche par tous les acteurs sociaux. Cet enthousiasme effréné pour l’impact collectif s’explique, entre autres, par une désillusion quant à la capacité de l’État de répondre aux défis auxquels fait face la société. Dans cette perspective, le secteur privé devient un acteur incontournable dans la résolution des problèmes sociaux.

|  |  |
| --- | --- |
| Comparaison de l’impact isolé et de l’impact collectif | |
| Impact Isolé | Impact collectif |
| * Les donateurs choisissent des bénéficiaires individuels offrant les solutions les plus prometteuses. * Les organismes à but non lucratif travaillent séparément et sont en compétition pour obtenir le plus d’impact. * L’évaluation pousse à distinguer l’impact isolé d’une organisation particulière. * L’obtention d’un changement de grande envergure est supposée dépendre de la capacité de flexibilité d’une seule organisation. * Les secteurs privés et publics sont souvent déconnectés des efforts des fondations et organismes à but non lucratif. | * Les donateurs et les personnes chargées de la mise en oeuvre sont conscients que les défis sociaux, comme leur solutions, résultent de l’interaction de nombreux groupes ou organisations au sein d’un système plus vaste. * Les progrès accomplis dépendent de la capacité à travailler ensemble vers un but commun et à évaluer le progrès de la même façon. * L’impact à grande échelle dépend de l’harmonisation intersectorielle croissante et des capacités d’apprentissage d’une multitude d’organisations. * Les secteurs privés et publics sont des partenaires essentiels. * Les organisations coordonnent activement leurs actions et partagent les leçons qu’elles en ont tirées. |

Source : Hanleybrown, 2012 : 2

#### Conditions préalables au projet

Il existe trois conditions préalables à la mise en place d’une initiative d’impact collectif : le soutien d’une personne influente, des ressources financières adéquates et le sentiment d’un urgent besoin de changement (Hanleybrown, 2012 : 3). Parmi ces facteurs, le plus important est le soutien d’un ambassadeur ou d’un petit groupe de personnes influentes ayant la capacité de rassembler des décideurs de tous les secteurs et de maintenir un niveau d’implication soutenu tout au long du projet. Ensuite, il faut s’assurer d’avoir le financement nécessaire pour que l’initiative puisse durer au moins deux ou trois ans. Enfin, il doit y avoir un sentiment partagé d’urgence à résoudre un problème donné. Ce sentiment d’urgence peut émerger d’une crise ayant convaincu les gens d’adopter une approche entièrement nouvelle, être créé par la venue d’un financement susceptible d’inciter plusieurs acteurs à unir leurs efforts ou encore être le fruit d’une étude soulignant la gravité d’un problème.

#### Les éléments de succès

Une fois ces trois conditions réunies et le projet d’impact collectif lancé, cinq éléments devront être au rendez-vous pour en assurer le succès : un plan d’action commun, un système d’évaluation commun, des actions qui se renforcent mutuellement, une communication permanente et une structure de soutien (Hanleybrown, 2012 : 1). Dans un premier temps, il faut donc délimiter de manière précise le problème à résoudre, puis développer un cadre d’action stratégique qui guidera les actions qui seront entreprises. Une fois cette étape franchie, il faut déterminer un ensemble de mesures qui superviseront les performances et suivront les progrès réalisés dans le cadre de l’initiative mise sur pied. Afin de mettre en place un système d’évaluation, il faut disposer d’un leadership fort, d’un financement substantiel et d’un soutien permettant de répondre aux besoins de formation, d’organisation et de vérification de l’exactitude des données recueillies.

#### Les fonctions de la structure de soutien

Une bonne structure de soutien est donc indispensable à toute initiative d’impact collectif. En effet, il est faux de croire que la collaboration peut venir d’elle-même sans l’aide d’une structure de soutien. Celle-ci joue un rôle fondamental et doit remplir six fonctions : fournir des orientations stratégiques globales, faciliter le dialogue entre les partenaires, recueillir, gérer et analyser les données, traiter les communications, coordonner la sensibilisation de la communauté et débloquer les financements nécessaires. Pour assurer sa durée, la structure de soutien doit être dirigée par une personne capable de souplesse ayant la capacité de motiver les personnes sans imposer un plan d’action déterminé à l’avance ou s’attribuer tout le mérite du succès du projet d’impact collectif. Dans le cas du PIC, les structures de soutien seront les tables de quartier, qui devront assurer la coordination des plans d’action élaborés collectivement.

#### Les étapes de la mise en œuvre

La mise en œuvre d’une initiative d’impact collectif se décline en trois étapes : le passage à l’action, l’organisation de l’action et le soutien de l’action (Hanleybrown, 2012 : 3). Pour déclencher le passage à l’action, le quartier doit disposer d’une structure de gouvernance initiale composée de personnes influentes. De plus, les différents acteurs doivent acquérir une bonne connaissance de leurs partenaires, des actions déjà en place et des données concernant les défis sociaux auxquels le quartier est confronté. Au cours de la deuxième étape, les quartiers doivent s’organiser pour l’action, ce qui requiert un travail de collaboration de toutes les parties pour fixer des objectifs, déterminer des critères de mesure communs et mettre en place la structure de soutien du projet d’impact collectif. Au cours de la dernière phase, celle du soutien de l’action et de son impact, les acteurs doivent prioriser des domaines d’action, recueillir des informations de manière systématique et instaurer des mécanismes d’apprentissage actif et de rectification des orientations en fonction des résultats obtenus. Pour être efficaces, les démarches d’impact collectif doivent s’appuyer sur ce qui existe déjà. Plutôt que de créer de nouvelles solutions à partir de rien, il faut chercher à obtenir le soutien des organismes établis.

### Les préoccupations du RIOCM

Plusieurs regroupements d’organismes communautaires à Montréal et au Québec s’inquiètent du déploiement de cette nouvelle approche qui a été élaborée sans consulter le milieu, tant au niveau régional que local. Plusieurs membres de la Coalition Non aux PPP sociaux, dont fait partie le RIOCM, ont d’ailleurs fait une sortie publique le jour même du dévoilement du PIC pour dénoncer l’arrivée massive du secteur privé dans le développement social (RIOCM, 2015). Pour le RIOCM, il s’agit là d’un pas de plus dans la privatisation de la lutte à la pauvreté, qui devrait demeurer sous responsabilité publique puisque seul l’État possède la légitimité démocratique et les moyens législatifs et financiers pour mettre en place les politiques nécessaires.

#### Les fondations et le désengagement de l’État

Jusqu’à maintenant, la lutte à la pauvreté a été principalement menée par le gouvernement par le biais de mesures fiscales visant à redistribuer la richesse et par l’entremise de programmes comme la construction de logements sociaux, l’aide sociale, les subventions aux services de garde, etc. Depuis quelques années, on voit toutefois apparaître dans les plans de lutte à la pauvreté une incitation à adopter l’approche territoriale et à valoriser la contribution de tous les milieux, notamment le secteur privé et les milieux philanthropique et communautaire. Même si les fondations affirment que leur action est complémentaire à celle de l’État et que leur intention n’est pas de se substituer à celui-ci, force est de constater que le désengagement de ce dernier va de pair avec la place grandissante qu’elles occupent dans le paysage québécois. Récemment, le gouvernement du Québec annonçait des compressions importantes dans les structures de concertations régionales et dans certains budgets de lutte à la pauvreté. Au même moment, la Fondation Chagnon annonçait son intention d’investir le champ du développement social et de soutenir des initiatives partout au Québec. À Montréal, son choix s’est arrêté sur le PIC.

#### Pérennité des projets et imposition de façons de faire

Le RIOCM reconnaît l’apport du milieu philanthropique dans le soutien des organismes communautaires dans la mesure où celui-ci prend la forme d’un financement à la mission ou de projets définis démocratiquement par les groupes et leurs membres. Si les fondations ne doivent pas orienter les politiques publiques, elles ne devraient pas non plus orienter l’action des organismes comme cherche à le faire Centraide avec le PIC en les forçant à adopter l’approche d’impact collectif dans chacun des quartiers. Cette façon de faire menace l’autonomie des groupes et va à l’encontre de la politique gouvernementale sur l’action communautaire. De plus, il est important de souligner l’enjeu de la pérennité des initiatives qui seront financées. À l’heure actuelle, les PPP sociaux conclus entre le gouvernement du Québec et la FLAC tirent à leur fin sans que les projets soutenus bénéficient d’une aide pour assurer la transition de leur financement. Plusieurs d’entre eux devront tout simplement cesser, laissant ainsi non comblés les besoins auxquels ils répondaient. Les projets mis sur pied dans le cadre du PIC bénéficieront d’un budget sur cinq ans. Qu’adviendra-t-il si les fondations décident de ne pas reconduire leur don à Centraide? Qui prendra le relai quand les philanthropes définiront de nouvelles priorités ou changeront à nouveau leur manière de faire? Est-ce que les organismes pourront continuer d'adresser directement des demandes aux fondations qui soutiennent le PIC ou celui-ci deviendra-t-il une forme de guichet unique?

#### Manque de temps et compétition entre les quartiers

Le RIOCM a aussi plusieurs inquiétudes en ce qui concerne la mise en œuvre du PIC. D’abord, les délais imposés aux organismes communautaires sont beaucoup trop serrés. N’aurait-il pas été plus sage de consulter les acteurs concernés et de leur donner au moins six mois pour se prononcer? À moins que la création d’un sentiment d’urgence ne fasse partie de la stratégie de Centraide. Ensuite, seulement quinze quartiers sur trente seront sélectionnés. Nous considérons que le fait de ne permettre qu’à la moitié des quartiers de Montréal de recevoir un financement va créer des iniquités et une compétition malsaine entre les communautés. N’aurait-il pas été possible d’accorder un montant minimum pour chacun des quartiers? Dans les quartiers sélectionnés, la répartition des fonds entre les divers acteurs prenant part à l’élaboration et à l’actualisation du plan d’action risque aussi d’engendrer une compétition entre les organismes.

#### Manque de consultation et rapports de pouvoir

Le rôle que joueront les tables de quartier dans le cadre du PIC est également préoccupant. Celles-ci seront l’intermédiaire entre le bailleur de fonds et leurs membres qui s’activeront à mettre en œuvre les plans d’action. Centraide étant déjà le bailleur de fonds des tables, cela les place dans une position très délicate, surtout lorsque viendra le temps de choisir les projets et de les évaluer. N’aurait-il pas mieux valu consulter les tables de quartier avant de leur imposer ces responsabilités? Enfin, qu’adviendra-t-il des organismes communautaires ou des tables de quartiers qui refuseront d’adhérer au PIC? Le RIOCM est d’avis qu’il s’agit là d’une question importante qui n’a pas été réfléchie. Qui plus est, si l’ensemble d’un quartier se positionne à l’encontre de cette stratégie, comment sera-t-il perçu par Centraide? Nous sommes particulièrement inquiets pour les organisations dont la mission est actuellement soutenue par cette fondation puisqu’elles s’exposent à des pressions venant de leur bailleur de fonds.

### Conclusion

Le PIC fait partie d’un nouveau paradigme qui prend rapidement de l’ampleur au Québec, tant en éducation qu’en santé que dans les autres sphères sociales : l’ouverture de plus en plus grande au secteur privé. Au moment où le ministre des Finances, Carlos Leitão invite les organismes communautaires et les entreprises d’économie sociale à devenir des prestataires de services sociaux à la place de l’État et où la Commission de révision permanente des programmes (Gouvernement du Québec, 2015 : 12) affirme qu’il faut déterminer qui, du secteur privé ou de l’État est le plus à même de donner les services les plus performants au meilleur coût, le RIOCM est d’avis que les organismes communautaires montréalais doivent prendre le temps de réfléchir avant d’accepter de souscrire au PIC.

Bien que nous soyons conscients des difficultés liées au manque de financement, nous encourageons les groupes à ne pas céder au sentiment d’urgence induit par la démarche de Centraide. Nous les invitons aussi à réclamer l’équité pour tous les territoires de Montréal ainsi que le temps et l’espace de délibération dont ils ont besoin, car les enjeux sont importants. Enfin, le RIOCM espère que Centraide se montrera réceptif et qu’il écoutera les organismes puisqu’ils sont les acteurs par lesquels le PIC pourra se déployer.

### Sources

Bréville, Benoît (2014), « Essor de la philanthropie dans les pays occidentaux : La charité contre l’État », *Le Monde diplomatique*, décembre 2014, p.1, 10-11.

Centraide du Grand Montréal (2015a), « Centraide, plus pertinent que jamais », *CNW*, [en ligne] <http://www.newswire.ca/fr/news-releases/centraide-plus-pertinent-que-jamais-533024861.html>.

Centraide du Grand Montréal (2015 b), *Projet impact collectif*, [en ligne] <http://www.centraide-mtl.org/fr/organismes/projet-impact-collectif/>.

Coalition Non aux PPP sociaux (2014), *Saviez-vous que?* L*es PPP sociaux, leurs impacts,*

*les enjeux démocratiques,* [en ligne] <http://www.rocfm.org/files/brochurepppsociaux12mai2014.pdf>.

Gouvernement du Québec (2015), « Cap sur la performance », Rapport de la Commission permanente de révision des programmes [en ligne] <https://revisiondesprogrammes.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/rapport_2015_sommaire.pdf>.

Hanleybrown, Fay, John Kania et Mark Kramer (2012), « Canaliser le changement : Comment réussir l’impact collectif »*, Stanford Social Innovation Review*, [en ligne] <http://dynamocollectivo.com/wp-content/uploads/2013/02/Canaliser_le_changement.pdf>.

Fortin, Maxim (2015), « Justice sociale et philanthropie, une relation tendue », *Le Devoir*, 10 novembre 2015, [en ligne] <http://www.ledevoir.com/societe/ethique-et-religion/454764/sommet-2015-sur-la-culture-philanthropique-justice-sociale-et-philanthropie-une-relation-tendue>.

Lesemann, Frédéric (2011), « “Nouvelles fondations privées” et transition de “régimes institutionnels” », *Lien social et Politiques*, n ° 65, p.79-97.

O’Connor, Alice (2011), « Contradictions de la philanthropie libérale face aux mouvements sociaux », *Lien social et Politiques*, n ° 65, p.19-42.

RIOCM et al. (2015), « Annonce du Projet impact collectif (PIC) par Centraide du Grand Montréal : Une privatisation de la lutte à la pauvreté qui inquiète dans le milieu communautaire », [en ligne] <http://www.riocm.ca/communiquepiccentraide/>

ROCQLD (2011), *Action communautaire autonome en soutien à la réussite éducative et « PPP sociaux »*, Document de réflexion, [en ligne] <http://www.rq-aca.org/wp-content/uploads/reflexion_ROCQLD.pdf>.

1. Selon les orientations annoncées par Centraide du Grand Montréal lors de rencontres en avril 2015. [↑](#footnote-ref-1)